

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548

15 mars 2010

SOMMAIRE

After-Cobra S.A.	26303	Faper Mec S.A.	26293
Akdime Immobilier Sàrl	26301	Global Advantage Funds	26259
apo Medical Opportunities	26262	Global Strategic Holdings	26292
Baypoint S.A.	26296	HAIG Balance	26261
beta3 dynamic	26263	HAIG Balance	26258
beta3 dynamic	26263	Health Management S.A.	26301
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	26261	Incomex S.A.	26303
CCR Funds	26262	Investdeutschland S.A.	26258
Chartered Finance Corporation S.A.	26267	Isomatec Luxembourg S.A.	26300
Chelsey Investissement S.A.	26264	Jason Capital Corp. S.A.	26264
Compagnie Financière d'Echternach S.A.	26261	Kebo International S.A.	26258
Crystal Coral S.A.	26267	Mega Europe Finance	26302
DekaLux-MidCap	26263	Merrill Lynch Paris Nursing 2	26297
DekaLux-Pazifik	26266	M Immobilier	26259
DekaLux-USA TF	26263	Naxos International Holding S.A.	26260
Deka-Renten: Euro 1-3 CF	26266	Patron Hainstrasse Holding S.à r.l.	26293
Deka-Renten: Euro 3-7 CF	26266	Patron Handelshof Holding S.à r.l.	26295
Diversita	26304	Patron Project IX S.à r.l.	26296
DWS BRIC Garant 2012	26260	Safari Luxco 1 S.A.	26267
DWS GO Frontier Markets Fund SIF	26262	Sales & More S.A.	26303
DWS Megatrend Performance 2016	26267	Sarasin Investmentfonds	26260
DWS Rendite 2012	26267	Shercock S.à r.l.	26296
		VR Anlage	26262

Investdeutschland S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 12 avril 2010 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Rajout à l'article 6 des statuts de l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026749/1267/19.

Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 12 avril 2010 à 10:20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «KEBO INTERNATIONAL S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Rajout à l'article 6 des statuts de l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026752/1267/19.

HAIG Balance, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen HAIG Balance wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 23. Februar 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 15. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxembourg, 23. Februar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010021740/15.

(100028483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 2, rue de la Tour Jacob à Luxembourg, le mercredi, 24 mars 2010 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2010.
6. Etat d'avancement des projets immobiliers.
7. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'assemblée, soit au siège social situé rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010021807/22.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of Global Advantage Funds (the "Meeting"), which will be held on 26 March 2010 at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Chairman's Statement and of the report of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit & Loss Account as of 31 December 2009, and allocation of results.
3. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2009.
4. Re-election of the following persons as Directors of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2011:
 - Mr. Michael Keppler,
 - Mr. Benoit Fally,
 - Mr. Rüdiger Zeppenfeld,
 - Ms. Susanne van Dootingh.
5. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as Independent Auditor of the Company to hold office until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
6. Any others business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the meeting to the attention of Mrs. Candice Mayembo at the fax number +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010022463/755/31.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Die Aktionäre der Sarasin Investmentfonds Sicav werden hiermit eingeladen, an der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
teilzunehmen, die am 26. März 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de
France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2009
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2009
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2011
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrates
7. Entschädigung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
8. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im März 2010

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010023621/755/26.

Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 12 avril 2010 à 10:10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «Naxos International Holding S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Rajout à l'article 6 des statuts de l'alinéa suivant: «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010026756/1267/19.

DWS BRIC Garant 2012, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15.02.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010016387/10.

(100017635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Compagnie Financière d'Echternach S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 23 mars 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023625/750/17.

HAIG Balance, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen HAIG Balance wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den HAIG Balance ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 23. Februar 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 15. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des HAIG Balance, das am 23. Februar 2010 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxembourg, den 23. Februar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010021739/18.

(100028484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi 24 mars 2010 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2009
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise
4. Nominations statutaires
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2010
6. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020433/800485/21.

apo Medical Opportunities, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié, coordonné au 23 février 2010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2010.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016391/11.

(100018532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Les actionnaires de CCR Funds (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 26 mars 2010 à 11 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2009.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010021831/755/25.

VR Anlage, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} février 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1^{er} février 2010.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018105/11.

(100022845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

DWS GO Frontier Markets Fund SIF, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 25.01.2010 in Kraft tretende Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010018103/10.

(100022623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

beta3 dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen beta³ dynamic wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den beta³ dynamic ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 22. Februar 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 15. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des beta³ dynamic, das am 22. Februar 2010 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 22. Februar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010021742/18.

(100028490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

DekaLux-MidCap, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010019561/10.

(100023504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

beta3 dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen beta³ dynamic wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 22. Februar 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 15. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 22. Februar 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010021741/15.

(100028488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

DekaLux-USA TF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010024147/10.

(100031661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Jason Capital Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.054.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Chelsey Investissement S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.483 (ci-après la "Société Absorbante") et constituée suivant un du notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 5 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 515 du 10 mars 2006,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 1^{er} mars 2010.

2) Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Jason Capital Corp S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.054 (ci-après la "Société Absorbée") et constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 27 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1334 du 6 décembre 2005,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 1^{er} mars 2010.

Les décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet de fusion suivant:

1. Chelsey Investissement S.A. La Société Absorbante existe sous le nom Chelsey Investissement S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.483.

L'objet social de la Société Absorbante est:

"La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et toutes entièrement libérées.

La Société Absorbante détient 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Jason Capital Corp S.A. La Société Absorbée existe sous le nom Jason Capital Corp S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social au L-2535 Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.054.

L'objet social de la Société Absorbée est:

"La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à CINQ MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (5.600.000.- EUR) représenté par cinquante-six mille (56.000) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée (les deux sociétés étant mentionnées ci-après comme les "Sociétés Fusionnantes") selon la procédure de fusion simplifiée (la "Fusion") prévue aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

4. Date de Prise d'Effet. La Fusion sera réalisée un mois et un jour après la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial C (la "Date de Prise d'Effet"). Pour des raisons comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 24 février 2010.

5. Comptes Annuels. Des états financiers intermédiaires des Sociétés Fusionnantes ont été préparés au 31 janvier 2010. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée le 1^{er} mars 2010.

Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les actionnaires de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'actionnaire unique de la Société Absorbée et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant pour éviter toute incertitude tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Avantages accordés aux Gérants ou aux Auditeurs. Il n'est pas accordé d'avantages spéciaux aux membres du conseil d'administration ni aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

8. Instruments convertibles émis par la Société Absorbée. A part ses actions, la Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou autres instruments financiers.

9. Consultation de la documentation. Tous les associés de la Société Absorbante ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la prise d'effet de la Fusion. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que le rapport sur ces comptes au conseil d'administration de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices comptables. Chaque actionnaire peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

10. Assemblée générale des associés de la Société Absorbante. Conformément à l'article 279 de la Loi, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins 5% du capital souscrit de la Société Absorbante ont le droit de requérir que l'assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Il n'est pas requis qu'une assemblée générale des actionnaires ou actionnaire unique de la Société Absorbée soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante.

11. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaire ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes de la Société Absorbée prendra fin à la Date de Prise d'Effet.

13. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. BOUVIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/13053. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010025047/135.

(100034213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Deka-Renten: Euro 1-3 CF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010024148/10.

(100031660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Deka-Renten: Euro 3-7 CF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010024149/10.

(100031657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

DekaLux-Pazifik, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.04.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010024579/10.

(100027192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

DWS Rendite 2012, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 15.12.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010024580/10.

(100022617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

DWS Megatrend Performance 2016, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 12.10.2009 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010024581/10.

(100022619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Chartered Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour extrait conforme

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.

François Georges

Administrateur

Référence de publication: 2010024166/22.

(100020515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme,

(anc. Crystal Coral S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Crystal Coral S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 7 October 2009, published in the Mémorial C number 2168 of 5 November 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.709 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open by Me Elisa FARALDO, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to the amount of eighty-eight thousand five hundred euro (EUR 88,500) by the issuance of five million seven hundred fifty thousand (5,750,000) shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association as referred to under item 5 of the present agenda.

3 To accept the subscription by ING Bank N.V, London Branch, for these new five million seven hundred fifty thousand (5,750,000) shares and full payment in cash of these new shares in the aggregate amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500).

4 To change the corporate name of the Company to Safari Luxco 1 S.A.

5 To fully restate the articles of incorporation of the Company, which restatement shall consist inter alia in adopting the following corporate object:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

6 To acknowledge the resignation of the current directors from their positions of directors of the Company with immediate effect and to appoint new directors of the Company.

7 Miscellaneous.

(i) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each of the Company into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current shareholder of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to the amount of eighty-eight thousand five hundred euro (EUR 88,500) by the issuance of five million seven hundred fifty thousand (5,750,000) shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and such shares

having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the fifth resolution.

Third resolution - Subscription - Payment

Thereupon appeared ING Bank N.V, London Branch, with registered office at 60 London Wall, EC2M 5TQ London, United Kingdom and registered under number FC010062 (the "Subscriber"), represented by

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for new five million seven hundred fifty thousand (5,750,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new five million seven hundred fifty thousand (5,750,000) shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate name of the Company to Safari Luxco 1 S.A.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to, inter alia, reflect the above resolutions.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders.

The Company will exist under the name of "Safari Luxco 1 S.A."

2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 37 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at eighty-eight thousand five hundred euro (EUR 88,500), divided into eight million eight hundred and fifty thousand (8,850,000) shares, with a nominal value of one cent (EUR 0,01.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares only. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a shareholders' agreement as regards the transfer of shares (or interest in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

With respect to the registered shares, a Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders' register may be delivered to the Shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of Shareholders.

7. Transfer of Shares

7.1 Permitted Transfers

7.1.1 A Shareholder (the "Transferor") may at any time transfer all or part of its shares to an Associated Company (the "Transferee") on giving prior written notice to the other Shareholders, copied to the Company provided that:

(i) the Transferor (but not a subsequent transferor in a series of transfers to Associated Companies) shall remain party to any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders; and

(ii) the Transferee shall, and the Transferor shall procure that the Transferee shall, retransfer its shares to the Transferor or another Associated Company of that Transferor immediately if it ceases to be an Associated Company of the Transferor.

7.1.2 Notwithstanding articles 7.2, 8 and 9 below, a Shareholder is entitled to freely transfer the Shares it holds in the Company in the following two cases:

(i) to an entity which assumes all or part of that Shareholder's assets or liabilities by reason of the operation of any statutory or regulatory provision allowing for the reorganisation of financial or credit institutions, in accordance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party; and

(ii) in accordance with the terms of any restructuring agreement to which the Company may from time to time be a party or in respect of the transfer of any Shares from a Security Agent to the entity it is holding the Shares in trust for pursuant to the terms of any restructuring agreement to which the Company may from time to time be a party.

7.2 Transfer to other Shareholders or a third party

7.2.1 Written offer from a third party, right of first refusal:

(i) A Shareholder (the "Transferring Shareholder") may transfer all or part of its (or its Associated Companies') shares or (interest in such shares) (the "Transfer Shares") and all or part of its (or its Associated Companies') Debt Interests (together with the Transfer Shares, the "Transfer Securities") provided that:

(ii) (other than in respect of a transfer made to an Associated Company in accordance with article 7.1.1 (i)), if a Transferring Shareholder transfers all or part of its and/or its Associated Companies' Transfer Shares to a person in accordance with this article 7.2.1 it must also transfer (and procure the transfer) to that person the Stapling Proportion of all its interests in respect of any stapled debt instruments, which may from time to time be issued by the Company and/or its Associated Companies, held by it and its Associated Companies as at the date of the relevant transfer and carry out any obligations on it under any debt instruments which may from time to time be issued by the Company or its Associated Companies;

(iii) the Transferring Investor may not transfer any of its Transfer Securities to a Restricted Transferee; and

(iv) if the relevant transfer would result in the offeror (the "Offeror") (together with any person acting in concert with it) holding more than 40% in nominal value of all the shares in issue at that time (regardless of whether the Offeror together with any person acting in concert with him already held more than 40% in nominal value of all the shares held in the Company at such time) (a "Tag Along Transfer"), it has received an offer for such Transfer Securities (the "Third Party Offer") from the Offeror and such offer must be:

(a) irrevocable and unconditional;

(b) governed by the laws of England and Wales;

(c) state the price of the Third Party Offer which shall be for cash consideration in euros only (the "Third Party Offer Price") and immediately payable;

(d) contain all material terms and conditions (including the intended completion date of the offer), and

(e) include an offer to acquire all the other shares and Debt Interests of the other Shareholders (the "Remaining Shareholders") and their Associated Companies at the same cash price and on no less favourable terms as the Transfer Securities (a "Tag-Along").

7.2.2 Issue of Transfer Notice to the remaining Shareholders for Tag Along Transfer

Within ten Business Days of receiving a Third Party Offer which is a Tag Along Transfer and which it wishes to accept, a Transferring Shareholder must issue a written notice (the "Transfer Notice") to the remaining Shareholders, copied to the Company, containing notification of the Third Party Offer (including the name of the Offeror, the price offered for the Transfer Securities and all material terms and conditions of the Third Party Offer).

8. Tag Along Rights. If a Remaining Shareholder would like to exit the Company itself it must send a written notice (the "Tag-along Notice") to the Transferring Shareholder within the Acceptance Period electing to sell all of its and its Associated Companies' shares and Debt Interests (the "Tag-along Securities") to the Offeror at the same cash price and on no less favourable terms and conditions as those contained in the Third Party Offer.

The Transferring Shareholder shall then be prohibited from selling the Transfer Securities to the Offeror or its Associated Companies unless the Offeror agrees to purchase the Tag-along Securities at the same time and on no less favourable terms and conditions as those contained in the Third Party Offer.

9. Drag Along Rights

9.1 If:

(i) the Transferring Shareholder accepts the Third Party Offer which would result in the Offeror (together with any person acting in concert with it) holding the Drag Along Percentage or more of the then issued shares;

(ii) Shareholders holding sixty-six percent (66.66%) or more of the voting rights in respect of the shares (other than those shares held by the Transferring Shareholder, the Offeror and any person acting in concert with them) provide their prior written consent; and

(iii) the Offeror (together with any person acting in concert with it) is a bona fide third party,

the Transferring Shareholder may serve a written notice (the "Drag-along Notice") on the Remaining Shareholders requiring them to sell to the Offeror pursuant to the Third Party Offer all (but not some only) of their shares along with all Debt Interests (the "Drag-along Securities") at a price equal to the highest price paid for any shares and Debt Interests by the Offeror (or any Person Acting In Concert with the Offeror) within the previous six (6) months and otherwise on no less favourable terms and conditions;

9.2 If the Third Party Offer is completed, then completion of the transfer pursuant to article 9.1 shall take place at the same time as that completion whereupon the Remaining Shareholders shall deliver duly executed transfer forms for the Drag-along Securities with the relevant certificates to the Company in return for the agreed price for the Drag-along Securities to the extent the Offeror has put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Offeror. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest. If the Remaining Shareholders fail to deliver duly executed transfer forms for their Drag-along Securities to the Company by completion, the directors shall authorise any Director to transfer such Drag-along Securities on behalf of the Remaining Shareholders to the Offeror to the extent the Offeror has, by completion, put the Company in funds to pay the agreed price for such Drag-along Securities. The directors shall then authorise

registration of the transfer (in the case of any share transfer once appropriate stamp duty has been paid). The defaulting Remaining Shareholders shall surrender their certificates for their Drag-along Securities to the Company. On surrender, they shall be entitled to the agreed price for their Drag-along Securities but shall not be entitled to any interest which may have been earned by the Company on the proceeds of sale.

10. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

11. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Board of Directors, Auditors

12. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be Shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) Shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only. The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of Shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Board of Directors will initially consist of the chief executive officer of the Company (the "CEO"), one director who is not an employee of the Company (who shall be the initial Chairman) appointed by the Shareholders (an "Investor Director") and one director who is resident in Luxembourg (the "Luxembourg Director").

Notwithstanding the paragraph above, Shareholders holding more than 50% of the voting rights in respect of the shares may appoint additional directors who are not employees of the Company to the Board of Directors from time to time and may designate such directors as the "investor directors" (also, the "Investor Directors").

The CEO of the Company shall, upon ceasing to be chief executive officer of the Company, resign as a director and the Shareholders will be entitled to appoint a new CEO (or a new representative of the employees), from time to time, as a director to the Board of Directors.

The general meeting of Shareholders shall as the case may be and in accordance with any shareholders' agreement in force from time to time and to which the Company is a party, appoint additional directors as the case may be of one or several categories.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of Shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors, always provided that one of these two (2) members is an Investor Director. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among the Investor Directors a chairman (the "Chairman"). If the Chairman is not present at any meeting of the Board of Directors, the Investor Directors present may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting. The Chairman shall be entitled to a casting vote. It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) directors or any one Investor Director (to the extent that one or several Investor Directors have been appointed) so require(s).

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least ten (10) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Within three (3) Business Days of such notice, any Shareholder or member of the Board of Directors may propose an item for inclusion in the agenda together with a related resolution to be proposed at such meeting of the Board of Directors. Except where otherwise provided for in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party, at least four (4) Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the members of the Board of Directors by e-mail, courier or fax, which agenda shall specify the time and the place of the meeting as well as the items and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office, provided that at least the Chairman and one Investor Director are present and/or represented to the extent more than one Investor Director has been appointed. If any Investor Director fails to attend two consecutive Board meetings, thereby causing such meetings to be adjourned due to a lack of quorum, the following meeting of the Board of Directors shall be considered quorate, even if such Investor Director does not attend. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting, provided that this majority vote includes the affirmative consent of the Investor Director or the majority of the Investor Directors present or represented at the meeting of the Board of Directors to the extent that more than one Investor Director has been appointed to the Board of Directors of the Company.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Directors in accordance with such rules set out in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders.

16. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

17. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of Shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

18. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of Shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

20. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

21. Board Reserved Matters. Subject to the compliance with the Laws, these Articles of Incorporation and any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders, the following matters shall require the prior consent of the directors:

21.1 the entry into any transaction by the Company or any Group Company (including acquisitions and disposals) with an individual or aggregate consideration greater than five hundred thousand euro (EUR 500,000).

21.2 the entry into, termination or withdrawal from any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement by the Company or any Group Company with an aggregate value of more than five hundred thousand euro (EUR 500,000).

21.3 the Company or any Group Company borrowing an aggregate amount of more than one million euro (EUR 1,000,000) (other than from another Group Company).

21.4 the Company or any Group Company making any loan or entering into any debt obligation of any kind with an aggregate value of more than one million euro (EUR 1,000,000) (other than to or with another Group Company)

21.5 the Company or any Group Company undertaking capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) on any item or project greater than one million euro (EUR 1,000,000-) which is not provided for in an approved budget.

21.6 the Company or any Group Company entering into any lease, licence or similar obligation under which the rental and all other payments exceed one hundred thousand euro (EUR 100,000) per annum which is not provided for in the budget.

21.7 the appointment, discharge or any change to the conditions of employment of the chief executive officer, the chief financial officer of the Group or any divisional head.

21.8 a decision to wind up or dissolve any Group Company.

21.9 seeking an administration order in respect of the Company or any Group Company and/or filing an application for a reprieve from payment (Sursis de Paiement) in accordance with Articles 593 to 614 of the Luxembourg Commercial Code, a composition in order to avoid bankruptcy (Concordat Préventif de Faillite) in accordance with the Luxembourg law dated 14 April 1886, as amended and controlled management (Gestion Contrôlée) in accordance with the Luxembourg Arrêté Grand-Ducal dated 24 May 1935, as amended.

21.10 inviting any person to appoint an administrator, a receiver or a receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any Group Company.

21.11 presenting a petition or convening a meeting to initiate the liquidation, winding-up or similar proceedings of the Company or any Group Company.

21.12 proposing or make any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, the Company or any Group Company's creditors generally, or entering into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of the Company or any Group company's indebtedness by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties.

21.13 approval of the audited accounts of any Group Company.

21.14 approval of the budget or any change to the nature of the business of any material Group Company or any change of name of any material Group Company.

21.15 commencement or the settlement of any litigation in which the value of the claim exceeds five hundred thousand (EUR 500,000).

21.16 making of any political or charitable contribution exceeding in aggregate one hundred thousand (EUR 100,000) per annum.

22. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

23. Committees. In compliance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party, these Articles of Incorporation and the Laws, the Board of Directors of the Company may establish committees.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

24. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

25. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

26. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

27. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

28. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a Shareholder to take part in a general meeting of Shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of Shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority

computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

29. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

30. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

31. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The Shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant Shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant Shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant Shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of Shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

Except for cases specifically foreseen, by the Laws, any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party and these Articles of Incorporation, resolutions at general meetings of Shareholders shall be adopted by a majority of the issued share capital and do not require the holding of class meetings for each class of shares.

Subject to the paragraph below and to any more stringent provisions set out in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is party, at any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting unless.

Any decision to increase the share capital of the Company or to issue warrants, options or other rights over share capital shall only be adopted with the affirmative vote or consent of Shareholders holding eighty percent (80%) or more of the voting rights in the Company, with the exception of:

(i) any issue of new shares proposed to be made by the Company pursuant to an initial public offering in accordance with any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party;

(ii) any issue of new shares pursuant to a Strategic Investor Issue; and

(iii) any issue of shares by a Group Company to another Group Company or the Company provided the ownership of the relevant Group Company does not change.

For the purposes of this article 31, a "Strategic Investor Issue" shall be an issue of shares to an investor (whether an existing Shareholder or otherwise) (a "Strategic Investor") which will, in the opinion of the Board of Directors acting reasonably and in the interests of the Company and all Shareholders collectively, provide a strategic long term benefit for the Group.

32. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

33. Shareholders' Reserved Matters. Subject to the compliance with the Laws, these Articles of Incorporation and any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders, the following matters shall require the prior consent of two thirds (2/3rds) of the Shareholders:

33.1 the variation, creation, increase, reorganisation, consolidation, conversion, reduction, redemption or other alteration of the authorised or issued share or loan capital of the Company or any material Group Company.

33.2 the entry into or creation by the Company or any material Group Company of any agreement, arrangement requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of a share in the capital of the Company.

33.3 the reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company or any material Group Company, or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company or any material Group Company.

33.4 making any other changes to the articles of association of any material Group Company.

33.5 removal or appointment of the independent auditors of the Company or any Group Company unless they decide to resign or not seek reappointment.

33.6 making of any change in the accounting reference date or year end of the Company or any Group Company (other than changing the year ends of the Finnish Group Companies to 31 December on or before 31 January 2010) or (save as may be necessary to comply with changes in statements of standard accounting practice or with the prior approval of the Audit Committee) its accounting policies or practices.

33.7 a decision to wind up or dissolve the Company or any material Group Company.

33.8 seeking an administration order in respect of the Company or any material Group Company and/or filing an application for a reprieve from payment (Sursis de Paiement) in accordance with Articles 593 to 614 of the Luxembourg Commercial Code, a composition in order to avoid bankruptcy (Concordat Préventif de Faillite) in accordance with the Luxembourg law dated 14 April 1886, as amended and controlled management (Gestion Contrôlée) in accordance with the Luxembourg Arrêté Grand-Ducal dated 24 May 1935, as amended;

33.9 inviting any person to appoint an administrator, a receiver or a receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any material Group Company.

33.10 presenting a petition or convening a meeting to initiate the liquidation, winding-up or similar proceedings of the Company or any material Group Company.

33.11 proposing or make any arrangement or composition with, or any assignment for the benefit of, the Company or any material Group Company's creditors generally, or entering into any agreement for or in connection with the rescheduling, restructuring or re-adjustment of any material part of the Company or any material Group company's indebtedness by reason of, or with a view to avoiding, financial difficulties.

33.12 any change to the nature of the Business of the Group or any change of name of the Company.

33.13 the entry into any transaction by the Company or any Group Company (including acquisitions and disposals) with an individual or aggregate consideration greater than twenty million euro (EUR 20,000,000).

33.14 the allotment, issue or transfer of any shares in a Group company to an entity other than another Group Company.

33.15 entry into, termination or withdrawal from any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement with an aggregate value of more than twenty million euro (EUR 20,000,000) by the Company or any Group Company.

33.16 entry by the Company or any Group Company into a transaction with a Shareholder or its Associated Company owning more than two percent (2%) of the shares in the Company, otherwise than on arm's length terms.

33.17 adoption of the audited accounts of the Company or any material Group Company and the audited consolidated accounts of the Group.

33.18 the Company or any Group Company borrowing an aggregate amount of more than twenty million euro (EUR 20,000,000) (other than from another Group Company) or the creation of any security interest of any kind over the assets of the Company or any Group Company, except in the ordinary course of business.

33.19 giving of guarantees or indemnities by the Company or any Group Company, except in the ordinary course of business.

33.20 the making of any loans or entering into of any debt documents by the Company or any Group Company with an aggregate value of more than twenty million euro (EUR 20,000,000) (other than to or with another Group Company).

33.21 the Company or any Group Company undertaking capital expenditure (including obligations under hire-purchase and leasing arrangements) on any item or project greater than twenty million euro (EUR 20,000,000) which is not provided for in an approved budget.

33.22 the Company or any Group Company entering into any lease, licence or similar obligation under which the rental and all other payments exceed two million five hundred euro (€2,500,000) per annum, which is not provided for in the budget.

33.23 appointment or removal of the Company's directors.

33.24 the adoption of any new management incentive plan.

33.25 commencement or the settlement of any litigation in which the value of the claim exceeds ten million euro (EUR 10,000,000) (subject to the redaction of any information in respect of any claim, the disclosure of which would be materially prejudicial to any Group Company).

33.26 entry into, surrender or material variation of any unusual or materially onerous contract or any other material long term contract, subject to any exceptions to be agreed.

Chapter V.- Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

34. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

35. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

36. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

Subject to any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party, after allocation to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the Shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

37. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

38. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

39. Definitions. Acceptance Period means the period of 10 Business Days from the date of the Transfer Notice;

Associated Company means, in relation to any person, a subsidiary of that person or a holding company of that person or any other subsidiary of that holding company;

Audit Committee means any audit committee which may from time to time be established by the Board of Directors of Finco 2;

Business Day means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in London, Luxembourg, Stockholm or Helsinki;

Debt Interests means, in relation to a person or entity, all of its interests in any debt instruments which may from time to time be subscribed by such person or entity;

Drag Along Percentage means:

(a) prior to 1 December 2014, sixty-six percent (66.66%); and

(b) on or after 1 December 2014, fifty percent (50%);

Finco 2 means Paroc Group Oy, a company incorporated in Finland with registered number 2303371-0 and whose registered office is at Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finland;

Group Company means a subsidiary or subsidiary undertaking of the Company;

Group means the Company and any Group Companies from time to time;

Investor has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Persons Acting In Concert means in relation to a Shareholder, are persons which actively cooperate through the acquisition by them of shares in that Shareholder or a holding company of that Shareholder, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), with a view to obtaining or consolidating control of that Shareholder;

Restricted Transferee has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Security Agent has the meaning given to it in any shareholders' agreement which may from time to time be entered into between the Company's Shareholders and to which the Company is a party.

Shareholder means any holder of shares from time to time in the share capital of the Company;

Stapling Proportion means, in relation to a Transferring Shareholder, that proportion which is equal to the proportion that the number of that Transferring Shareholder's and its Associated Companies' relevant Transfer Shares bear to the total number of shares held by that Transferring Shareholder and its Associated Companies."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of the following persons as directors of the Company with immediate effect:

- Mr Gerard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Xavier Pauwels, born on 21 December 1971 in Bruxelles, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as new directors with immediate effect and for a period of six years in replacement of the resigning directors:

- Mrs Yannick Poos, Employee, born on 19 April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Luxembourg Director;

- Mr Martin Kellet, managing director, born on 4 July 1957 in Taplow, United Kingdom, residing at 3 Thorngate, North Lane, West Tytherley, Salisbury, SP5 1NA, United Kingdom, as Investor Director; and

- Mr Väinö Tuomisalo, Chief Executive Officer, born on 9 June 1953 in Ruotsinpyhtaa, Finland, residing at Gamla Mankansväg 14 D 12, 02180 Esbo, Finland, as CEO.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Crystal Coral S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 5 novembre 2009, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-148.709 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte et présidée par Maître Elisa FARALDO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

La Présidente a désigné comme secrétaire Madame Rachel UHL, prénommée.

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, a été élue aux fonctions de scrutateur par l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Requalification des trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les actions restant allouées à l'actionnaire actuel de la Société.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 88.500) en émettant cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et les droits et privilèges tels que prévus dans la refonte envisagée des statuts de la Société comme indiquée au point 5 de l'ordre du jour.

3 Acceptation de la souscription par ING Bank N.V, London Branch, de ces cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) nouvelles actions et libération intégrale par apport en numéraire de la valeur nominale des ces nouvelles actions d'un montant global de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500).

4 Changement du nom de la Société en Safari Luxco 1 S.A.

5 Refonte complète des statuts de la Société laquelle consistera, en outres, en l'adoption de l'objet social suivant:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

6 Acceptation de la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels de leur position d'administrateurs de la Société et nomination des nouveaux administrateurs de la Société.

7 Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune de la Société en trois millions cent mille (3.100.000) actions avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les actions restant allouées à l'actionnaire actuel de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de quatre-vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 88.500) en émettant cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) actions ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et les droits et privilèges tels que prévus dans la refonte envisagée des statuts de la Société comme indiquée au point 5 de l'ordre du jour.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

S'est présenté ING Bank N.V, London Branch, ayant son siège social à 60 London Wall, EC2M 5TQ London, Grande Bretagne et inscrite sous le numéro FC010062 (le «Souscripteur»), représenté par

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration, signée par le mandant, le bureau de l'assemblée générale et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) actions d'une valeur nominale de 1 centime (EUR 0.01) par action et de payer intégralement en espèce pour ces actions.

Le montant de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500) s'est donc trouvé à partir de cet instant à la disposition de la Société, la preuve de celle-ci ayant été soumise au notaire instrumentant.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la dite souscription et le paiement et allouer les cinq millions sept cent cinquante mille (5.750.000) actions nouvelles au souscripteur mentionné plus haut.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en Safari Luxco 1 S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de complètement refondre les statuts de la Société de manière à refléter entre autre les résolutions ci-dessus.

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Safari Luxco 1 S.A.»

2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 37 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-huit mille cinq cent euros (EUR 88.500,-) divisé en huit millions huit cent cinquante mille (8.850.000) actions, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront seulement nominatives.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Des termes et conditions supplémentaires à ceux expressément énoncés dans les Statuts peuvent être convenus par écrit par les Actionnaires dans tout pacte d'actionnaires concernant la cession d'actions (ou tout droit relatif à ces actions) tels que, et sans limitation, toute cession autorisée, droit de sortie conjointe et vente forcée. Les cessions d'actions doivent être accomplies tant en conformité avec ces conditions supplémentaires qu'avec les présents Statuts. La Société est fondée à refuser d'enregistrer toute cession d'actions qui n'aurait pas été faite en conformité avec les présents Statuts et selon les termes de tout pacte d'actionnaire (en vigueur de temps à autre) auquel la Société est partie.

Un registre des Actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

7. Cessions d'Actions

7.1 Cessions d'Actions Permisses

7.1.1 Un Actionnaire (le «Cédant») peut à tout moment transférer tout ou une partie de ses actions à une Société Affiliée (le «Cessionnaire») en envoyant au préalable un avis écrit aux autres Actionnaires, dont une copie à la Société sous réserve que:

(i) Le Cédant (mais pas un cédant tiers dans une série de transferts à des Sociétés Affiliées) reste partie à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et ses Actionnaires; et

(ii) Le Cessionnaire doit, et le Cédant doit faire en sorte que le Cessionnaire recède immédiatement ses actions au Cédant ou une autre Société Affiliée du Cédant s'il cesse d'être une Société Affiliée du Cédant.

7.1.2 En dépit des articles 7.2, 8 and 9 ci-dessous, un Actionnaire peut librement céder ses Actions qu'il détient dans la Société dans les deux cas suivants:

(i) à une entité qui endosse tout ou partie des actifs et passifs de l'Actionnaire suite à la mise en oeuvre de toutes dispositions légales ou réglementaires autorisant une réorganisation des institutions financières et de crédit, conformé-

ment à tout pacte d'actionnaires qui pourrait de temps à autre être conclu entre les Actionnaires de la Société et auquel la Société est partie; et

(ii) conformément à tout accord de restructuration auquel la Société pourrait de temps à autre être partie ou en cas de cession de toutes Actions par un Mandataire à une entité pour le compte de laquelle il détient des Actions en fiducie conformément à tout accord de restructuration auquel la Société pourrait de temps à autre être partie.

7.2 Cession à d'autres Actionnaires ou à des tiers

7.2.1 Offre écrite par un tiers, droit d'un premier refus:

(i) Un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») peut transférer tout ou une partie de ses actions (ou de ses Sociétés Affiliées) ou (des droits relatifs à ces actions) (les «Actions Cessibles») et tout ou partie de ses (ou de ses Sociétés Affiliées) instruments de dette (avec les Actions Cessibles, les «Titres Cessibles») à condition que:

(ii) (autre qu'en ce qui concerne un transfert vers une Société Affiliée en accord avec l'article 7.1.1 (i)), si un Actionnaire Cédant cède tout ou une partie de ses Actions Cessibles ou des Actions Cessibles de ses Sociétés Affiliées à une personne conformément à cet article 7.2.1, il doit aussi transférer (et garantir le transfert) à cette personne un Pourcentage Proportionnel de tous ses instruments de dette qui de temps à autre peuvent en plus être émis par la Société et/ou ses Sociétés Affiliées, détenus par elle et ses Sociétés Affiliées à la date de cette cession et respecter toute obligation dérivant de tous ces instruments de dette qui peuvent être émis par la Société ou ses Sociétés Affiliées;

(iii) l'Actionnaire Cédant ne peut céder aucun de ses Titres Cessibles à un Cédant Limité; et

(iv) Si ladite cession a comme conséquence que l'offrant (l'«Offrant») (ensemble avec toute personne qui agit de concert avec lui) détienne plus de 40% de la valeur nominale de toutes les actions émises à ce moment (indépendamment du fait que l'Offrant avec toute personne agissant en concert avec lui détiennent déjà 40% de la valeur nominale de ces Actions dans la Société) (une «Offre de Sortie Conjointe»), ce dernier reçoit une offre pour de tels Titres Cessibles (l'«Offre d'un Tiers») par l'Offrant et une telle offre doit être:

(a) irrévocable et sans réserve;

(b) soumise aux lois de l'Angleterre et du Pays de Galles;

(c) énoncer le prix de l'Offre d'un Tiers qui peut seulement être stipulé en euros (le «Prix de l'Offre d'un Tiers») et immédiatement payable;

(d) contenir tous les termes et conditions matériels (incluant la date de finalisation prévue de l'offre), et

(e) inclure une offre d'acquisition de toutes les autres Actions et Instruments de Dette des autres Actionnaires (les «Actionnaires Restants») et de leur Sociétés Affiliées pour le même prix en espèces et dans des termes identiques que les Titres Cessibles (le «Droit de Sortie Conjointe»)

7.2.2 Émission d'un Avis de Cession aux Actionnaires restants pour l'Offre de Sortie Conjointe

Endéans dix Jours Ouvrables après réception d'une Offre d'un Tiers qui est une Offre de Sortie Conjointe et dans le cas où il veut accepter cette offre, un Actionnaire Cédant doit émettre un avis par écrit (l'«Avis de Cession») aux Actionnaires restants, avec une copie à la Société, contenant la notification de l'Offre d'un Tiers (contenant le nom de l'Offrant, le prix offert pour les Titres Cessibles et tous les termes matériels et conditions de l'Offre d'un Tiers).

8. Droit de Sortie Conjointe. Si un Actionnaire Restant veut sortir de la Société lui-même, il doit envoyer un avis écrit (l'«Avis de Droit de Sortie Conjointe») à un Actionnaire Cédant pendant la Période d'Acceptation déclarant vendre tous ses actions et celles de ses Sociétés Affiliées et ses Instruments de Dettes (les «Titres de Sortie Conjointe») à l'Offrant au même montant en espèces et à des conditions et termes identiques que celles contenues dans l'Offre d'un Tiers.

L'Actionnaire Cédant doit alors être interdit de vendre les Titres Cessibles à l'Offrant ou ses Sociétés Affiliées à moins que l'Offrant accepte d'acquérir les Titres de Sortie Conjointe au même moment et à des termes et conditions identiques à celles contenues dans l'Offre d'un Tiers.

9. La Vente forcée

9.1 Si:

(i) l'Actionnaire Cédant accepte l'Offre d'un Tiers qui entraînerait la détention par l'Offrant (ensemble avec toute autre personne agissant de concert avec lui) du Pourcentage de Vente Forcée ou un montant plus élevé des actions émises à ce moment;

(ii) les Actionnaires détenant soixante-six virgule soixante-six pourcent (66.66%) ou plus des droits de vote (autres que les actions détenues par l'Actionnaire Cédant, l'Offrant et toute personne agissant en concert avec lui) fournissent un accord écrit; et

(iii) l'Offrant (ensemble avec toute personne agissant en concert avec lui) est un tiers de bonne foi,

l'Actionnaire Cédant peut envoyer un avis par écrit (l'«Avis de Vente Forcée») aux Actionnaires Restants en exigeant de ces derniers la vente à l'Offrant conformément à l'Offre d'un Tiers de toutes (et pas une partie seulement) leurs actions avec tous les Instruments de Dettes (les «Titres de Vente Forcée») à un prix équivalent au prix le plus élevé payé pour toutes les actions et les Instruments de Dette par l'Offrant (ou toute personne agissant en concert avec l'Offrant) durant les six (6) derniers mois et sinon en des termes et conditions équivalentes;

9.2 Si l'Offre d'un Tiers est acceptée, alors le paiement de la cession conformément à l'article 9.1 prend effet au même moment auquel les Actionnaires Restants doivent transmettre les actes de cession dûment signés pour les Titres de Vente Forcée avec les certificats y relatifs à la Société en contrepartie du prix convenu pour les Titres de Vente Forcée dans la mesure où l'Offrant a mis à la disposition de la Société des fonds suffisants. La réception par la Société du prix constituera une décharge valable pour l'Offrant. La Société doit garder le prix en dépôt pour le compte des Actionnaires Restants sans aucune obligation de payer des intérêts. Si les Actionnaires Restants échouent à transmettre les actes de cession dûment signés pour leurs Titres de Vente Forcée à la Société lors de la vente, les administrateurs peuvent autoriser tout administrateur à céder de tels Titres de Vente Forcée au nom des Actionnaires Restants à l'Offrant dans la mesure où l'Offrant a, lors du paiement, mis les fonds nécessaires dans la Société pour le paiement du prix convenu pour ces Titres de Vente Forcée. Dans ce cas, les Administrateurs autorisent l'enregistrement de la cession (pour toute cession d'actions lorsque le droit d'enregistrement y relatif a été payé). Les Actionnaires Restants faisant défaut doivent renoncer à leurs certificats pour les Titres de Vente Forcée. Au moment de la renonciation, ils seront en droit de réclamer le prix convenu pour leurs Titres de Vente Forcée mais ne pourront pas réclamer les éventuels bénéfices que la Société a pu réaliser des produits de la vente.

10. Augmentation et réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

11. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

12. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) Actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre. Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration sera initialement constitué par le Directeur Général de la Société (le «Directeur Général»), un administrateur qui n'est pas un employé de la Société (qui sera le président initial) nommé par les Actionnaires (un «Administrateur Investisseur») et d'un administrateur qui réside au Luxembourg (l'«Administrateur Luxembourgeois»).

Par dérogation au paragraphe précédent, les Actionnaires détenant plus de 50% des droits de vote peuvent nommer des administrateurs supplémentaires, qui ne sont pas des employés de la Société, au Conseil d'Administration de temps à autre et peuvent désigner de tels administrateurs comme des «administrateurs investisseurs» (également les «Administrateurs Investisseurs»).

Le Directeur Général de la Société doit, lorsqu'il cesse d'être directeur général de la Société, démissionner en tant qu'administrateur et les Actionnaires pourront nommer un nouveau Directeur Général (ou un nouveau représentant des employés), de temps en temps, comme administrateur au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale des Actionnaires doit selon les cas et conformément à tout pacte d'Actionnaire auquel la Société est partie de temps à autre, nommer des administrateurs supplémentaires d'une ou plusieurs catégories selon les cas.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

14. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix. La rémunération et les autres avantages accordés

au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration pourvu qu'un de ces deux (2) membres soit un Administrateur Investisseur. La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses Administrateurs Investisseurs un président (le «Président»). Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs Investisseurs présents pourront nommer un d'entre eux pour agir en tant que Président pour les besoins de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage de voix. Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Une réunion du Conseil d'Administration sera convoquée par le Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si un des deux (2) Administrateurs ou tout un chacun de ses Administrateurs Investisseurs (dans la mesure ou un ou plusieurs Administrateurs Investisseurs ont été nommés) la demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, dix (10) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans le délai de trois (3) Jours Ouvrables suivant un tel avis, tout Actionnaire ou membre du Conseil d'Administration peut proposer un point à inclure à l'ordre du jour avec une résolution jointe qui sera proposée à une telle réunion du Conseil d'Administration. Sous réserve de tout pacte d'actionnaires qui peut de temps à autre être conclu entre la Société et ses Actionnaires et auquel la Société est partie, au moins quatre (4) Jours Ouvrables avant la réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé sera transmis à chaque membre du Conseil d'Administration par e-mail, courrier ou fax qui devra indiquer l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les points et la nature des affaires à traiter. Chaque membre du Conseil d'Administration peut renoncer à cet avis de convocation par un accord dûment constaté. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Chaque membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Un quorum du Conseil d'Administration devra être présent ou au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction devra être représentée à condition que le Président et un Administrateur Investisseur soit présents et/ou représentés, dans la mesure où plus d'un Administrateur Investisseur a été nommé. Si l'un des Administrateurs Investisseurs est absent consécutivement à deux réunions du Conseil, causant le report de ces réunions pour défaut de quorum, la réunion suivante du Conseil d'Administration sera considérée comme remplissant le quorum même si un tel Administrateur Investisseur n'est pas présent.

Les résolutions seront prises à la majorité des votes des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion, à condition que soit inclus dans ce vote le consentement affirmatif de l'Administrateur Investisseur ou de la majorité des Administrateurs Investisseurs présents à la réunion du Conseil d'Administration, dans la mesure où plus d'un Administrateur Investisseur a été nommé au Conseil d'Administration de la Société.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute règle additionnelle dans ses règlements internes concernant ce qui précède.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Des observateurs sont autorisés à être présents aux réunions du Conseil d'Administration, sans droit de vote, conformément aux règles énoncées dans tout pacte d'actionnaires que la Société peut adopter de temps à autre.

16. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

17. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

18. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un (1) membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, actionnaire, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

19. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

20. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

21. Matières réservés au Conseil d'Administration. Conformément à la loi, à ces Statuts et à tout pacte d'actionnaires qui peut de temps à autre être conclu entre la Société et ses Actionnaires, les matières suivantes nécessitent le consentement préalable des administrateurs:

21.1 toute transaction conclue par la Société ou toute Société du Groupe (incluant toutes acquisitions et ventes) avec une contrepartie individuelle ou totale supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000).

21.2 la conclusion, la résiliation ou le retrait de toute société en participation, société de personnes, groupe d'entreprise («consortium») ou autre arrangement similaire par la Société ou toute Société du Groupe avec une valeur totale de plus de cinq cent mille euros (EUR 500.000).

21.3 la Société ou toute Société du Groupe empruntant un montant total de plus de un million d'euro (EUR 1.000.000) (autre que ceux provenant d'une autre Société du Groupe).

21.4 la Société ou toute Société du Groupe concluant un prêt ou émettant tout instrument de dette de toute sorte avec un montant total de plus d'un million d'euros (EUR 1.000.000) (autre que ceux conclus avec ou à une autre Société du Groupe).

21.5 la Société ou toute Société du Groupe effectuant des dépenses (y compris toutes dépenses résultant de la location-vente et du crédit-bail) sur tout objet ou projet supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000) qui n'est pas prévu dans un budget approuvé.

21.6 la Société ou toute Société du Groupe concluant un bail, une licence ou toute obligation similaire suite à laquelle la location et tout autre paiement excèdent cent mille euros (EUR 100.000) par an et qui n'est pas prévu dans un budget approuvé.

21.7 la nomination, licenciement ou tout changement aux conditions d'emploi du directeur général, du directeur général financier du Groupe ou de chaque chef de département.

21.8 une décision de liquider ou de dissoudre toute Société du Groupe.

21.9 déposer une ordonnance de dissolution en ce qui concerne la Société ou toute Société du Groupe et/ou déposer une demande de sursis de paiement conformément aux articles 593 à 614 du Code Commercial luxembourgeois, de concordat préventif de faillite conformément à la loi luxembourgeoise datant du 14 avril 1886 tel que modifiée, de gestion contrôlée conformément à l'arrêté grand-ducal luxembourgeois du 24 mai 1935 tel que modifiée.

21.10 une invitation à toute personne de nommer un administrateur, un curateur pour tout ou partie de l'entreprise ou de la gestion des actifs de la Société ou toute Société du Groupe

21.11 la présentation d'une pétition ou la convocation d'une réunion pour prononcer la dissolution, la liquidation ou toute procédure similaire de la Société ou toute Société du Groupe.

21.12 proposer ou introduire tout arrangement ou concordat, ou toute cession au profit des créanciers de la Société ou toute Société du Groupe, ou conclure un accord pour ou en rapport avec la reprogrammation, la restructuration ou le réajustement de l'endettement de la Société ou toute Société du Groupe en raison de difficultés financières ou en vue de les éviter.

21.13 l'approbation des comptes audités de toute Société du Groupe

21.14 l'approbation du budget ou tout changement de l'objet social de toute Société du Groupe ou tout changement du nom de toute Société du Groupe

21.15 l'introduction ou le règlement de tout conflit dont la valeur de la créance excède cinq cent mille euros (EUR 500.000)

21.16 tout don politique ou caritatif excédant en total cent mille euros (EUR 100.000) par an.

22. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

23. Comités. En accord avec tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société fait partie, ces Statuts et aux Lois, le Conseil d'Administration peut établir des comités.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

24. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'Actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

25. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

26. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

27. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

28. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

29. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

30. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

31. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum. Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

A l'exception de cas spécialement prévus par les Lois, tout pacte d'actionnaire qui de temps à autre est conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société fait partie et les Statuts, les résolutions des assemblées générales des Actionnaires seront adoptées par la majorité des titres émis et ne nécessitent pas la tenue d'une réunion par catégorie d'actions.

Sujet au paragraphe ci-dessus et toute disposition plus rigoureuse énoncés dans tout pacte d'actionnaire qui pourrait être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie, lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois ou d'un pacte d'actionnaire auquel la Société est partie, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Toute décision d'augmenter le capital social de la Société ou d'émettre des warrants, options ou autres droits concernant le capital sera seulement adoptée avec un vote affirmatif ou le consentement des Actionnaires détenant quatre-vingt pourcent (80%) ou plus des droits de vote dans la Société, à l'exception de:

(i) toute émission de nouvelles actions par la Société suite à un premier appel public à l'épargne en accord avec tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société et auquel la Société est partie; et

(ii) toute émission de nouvelles actions suite à une Émission à un Investisseur Stratégique; et

(iii) toute émission d'actions par une Société du Groupe à une autre Société du Groupe ou à la Société à condition que le pourcentage de détention de la Société du Groupe concernée ne change pas.

Au vu de cet article 31, une «Émission à un Investisseur Stratégique» sera l'émission d'actions à un investisseur (que ce soit un Actionnaire existant ou autrement) (un «Investisseur Stratégique») qui, d'après l'avis du Conseil d'Administration, va agir raisonnablement et dans l'intérêt de la Société et l'intérêt collectif de tous les Actionnaires et fournir un bénéfice stratégique au Groupe à long terme.

32. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

33. Matières réservés aux Actionnaires. En accord avec les Lois, Statuts et tout pacte d'actionnaire qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société et auquel la Société est partie, les matières suivantes nécessitent l'accord préalable des deux tiers (2/3) des Actionnaires:

33.1 le changement, la création, l'augmentation, la réorganisation, la consolidation, la conversion, la réduction, le rachat ou toute autre altération du capital émis ou autorisé ou de tout emprunt de la Société ou toute Société du Groupe pertinent.

33.2 la conclusion ou la création par la Société ou toute Société du Groupe pertinent dans tout accord, arrangement nécessitant la création, l'attribution, l'émission, le transfert, le rachat ou le remboursement d'actions dans le capital de la Société.

33.3 la réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de tout montant se trouvant inscrit à l'actif du capital social, la prime d'émission, la réserve de rachat de capital ou toute autre réserve de la Société ou toute Société du Groupe pertinente ou la réduction de toute obligation non-souscrite suite au paiement partiel d'actions de la Société ou toute Société du Groupe pertinente.

33.4 la réalisation de tout autre changement aux Statuts de toute Société du Groupe concernée.

33.5 la révocation ou la nomination des réviseurs d'entreprises de la Société ou toute Société du Groupe pertinent à moins qu'ils décident de résilier ou ne pas tentent pas d'obtenir un renouvellement de nomination.

33.6 effectuer tout changement en ce qui concerne les références de la date ou de l'année comptable de la Société ou toute Société du Groupe (autre que le changement de la fin d'année des Sociétés finlandaises du Groupe au 31 décembre ou avant le 31 janvier 2010) ou (sauf s'il est nécessaire d'être en normes de conformité avec tout changement dans les références d'audit ou avec l'approbation préalable du Comité d'Audit) de ses normes ou pratiques comptables.

33.7 la décision de dissoudre ou de liquider la Société ou toute Société du Groupe pertinente.

33.8 le dépôt d'une ordonnance de dissolution en ce qui concerne la Société ou toute Société du Groupe et/ou déposer une demande de sursis de paiement conformément aux articles 593 à 614 du Code Commercial luxembourgeois, de concordat préventif de faillite conformément à la loi luxembourgeoise datant du 14 avril 1886 tel que modifiée, de gestion contrôlée conformément à l'arrêté grand-ducal luxembourgeois du 24 mai 1935 tel que modifiée.

33.9 l'invitation à toute personne de nommer un administrateur, un curateur ou un curateur et administrateur du tout ou partie de l'entreprise ou actif de la Société ou toute Société du Groupe.

33.10 la présentation d'une pétition ou convocation d'une réunion pour prononcer la dissolution, la liquidation ou toute procédure similaire de la Société ou toute Société du Groupe.

33.11 proposer ou introduire tout arrangement ou concordat avec, ou toute cession au profit des créanciers de la Société ou toute Société du Groupe, ou l'entrée dans un accord pour ou en rapport avec la reprogrammation, la restructuration ou le réajustement de toute partie matérielle de l'endettement de la Société ou toute Société du Groupe en raison de difficultés financières ou en vue de les éviter.

33.12 tout changement de l'objet social de toute Société du Groupe concernée ou tout changement du nom de toute Société du Groupe.

33.13 la conclusion par la Société ou toute Société du Groupe (y compris toute acquisition ou vente) avec une contrepartie individuelle ou totale supérieure à vingt millions d'euro (EUR 20.000.000).

33.14 l'attribution, l'émission ou le transfert de toute action dans une Société du Groupe à une entité autre qu'une Société du Groupe.

33.15 la conclusion, la résiliation ou le retrait de toute société en participation, société de personnes, groupe d'entreprise («consortium») ou autre entreprise similaire par la Société ou tout Société du Groupe avec une valeur totale de plus de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000)

33.16 la conclusion par la Société ou toute Société du Groupe d'une transaction avec un Actionnaire ou sa Société Affiliée détenant plus de deux pourcent (2%) d'actions dans la Société, autre qu'à des conditions de pleine concurrence.

33.17 l'adoption des comptes audités de la Société ou toute Société du Groupe y relative et des comptes audités consolidés du Groupe

33.18 la Société ou toute Société du Groupe empruntant un montant total de plus de vingt millions d'euro (EUR 20.000.000) (autre que d'une autre Société du Groupe) ou la création de toutes sûretés gagées de toute sorte sur les actifs de la Société ou de toute Société du Groupe, sauf dans le cadre normal de leurs activités.

33.19 l'octroi de garanties ou d'indemnités par la Société ou toute Société du Groupe excepté dans le cadre normal de leurs activités.

33.20 l'octroi d'emprunts ou l'émission d'Instruments de Dette par la Société ou toute Société du Groupe ayant un montant total supérieur à vingt millions d'euro (EUR 20.000.000) (autre que ceux émis à une autre Société du Groupe).

33.21 la Société ou toute Société du Groupe effectuant des dépenses (y compris toutes dépenses résultant de la location-vente et du crédit-bail) sur tout objet ou projet supérieur à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) qui n'est pas prévu dans un budget approuvé.

33.22 la Société ou toute Société du Groupe s'engageant dans un bail, licence ou obligation similaire à travers lequel la location et tout autre paiement excède deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par an et qui n'est pas prévu dans un budget approuvé.

33.23 la nomination ou la révocation d'un Administrateur de la Société.

33.24 l'adoption de tout programme d'incitation au rendement.

33.25 l'introduction ou le règlement de tout litige dont la valeur de la créance excède dix millions d'euros (EUR 10.000.000) (sous réserve de la rédaction de toute analyse concernant ce litige, la révélation duquel serait matériellement préjudiciable à toute Société du Groupe).

33.26 la conclusion, la renonciation ou des aspects matériels de tout contrat inhabituel ou matériellement onéreux ou tout autre contrat à long terme, sous réserve de toute exception qui pourrait être décidée.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

34. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

35. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

36. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Sujet à tout pacte d'actionnaire qui peut être conclu de temps à autre entre les Actionnaires de la Société auquel la Société est partie, après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

37. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

38. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

39. Définitions. Actionnaire signifie tout détenteur d'actions de temps à autre du capital social de la Société.

Cédant Limité a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires qui de temps à autre peut être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Comité d'Audit signifie tout comité d'audit qui peut de temps à autre être établi par le Conseil d'Administration de Finco 2.

Finco 2 signifie Paroc Group OY, une société établie en Finlande et immatriculée sous le numéro 2303371-0 et ayant son siège social à Sodra Esplanaden 24A, Helsinki, 00130, Finlande.

Groupe signifie la Société ou toute Société du Groupe de temps à autre.

Instruments de Dette signifie, en relation avec une personne ou une entité, tous ses intérêts dans tous instruments de dette qui peuvent de temps à autre être souscrits par une telle personne ou entité.

Investisseur a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires qui de temps à autre peut être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Jour Ouvrable signifie un jour qui n'est pas un samedi ou dimanche ou un jour férié publique à Londres, Luxembourg, Stockholm ou Helsinki.

Mandataire a la signification qui lui est attribuée dans tout pacte d'actionnaires qui de temps à autre peut être conclu entre les Actionnaires de la Société et à laquelle la Société est partie.

Personnes agissant de concert signifie en relation avec un Actionnaire, des personnes qui coopèrent activement pour l'acquisition d'actions dans cet Actionnaire ou une société de portefeuille de cet Actionnaire, suivant un arrangement ou un accord (formel ou informel) avec la perspective d'obtenir ou de renforcer le contrôle de cet Actionnaire.

Période d'acceptation signifie 10 Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Transfert.

Pourcentage de Vente Forcée signifie

(a) Avant le 1^{er} décembre 2014, soixante-six pourcent virgule soixante-six pourcent (66.66%); et

(b) le ou après le 1^{er} décembre 2014, cinquante pourcent (50%)

Pourcentage Proportionnel signifie, en relation avec un Actionnaire Cédant, le rapport existant entre le nombre des Actions Cessibles de l'Actionnaire Cédant et de ses Sociétés Affiliées qu'il détient et le nombre total des actions détenues par cet Actionnaire Cédant et ses Sociétés Affiliées.

Société Affiliée signifie, concernant toute personne, une succursale de cette personne ou une société de portefeuille de cette personne ou toute autre succursale de cette société de portefeuille.

Société du Groupe signifie une succursale ou une filiale de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre acte de la démission avec effet immédiat des personnes suivantes de leur poste d'administrateur de la Société:

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs et pour une période de six ans en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Yannick Poos, employée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur Luxembourgeois;

- Monsieur Martin Kellet, Administrateur Délégué, né le 4 avril 1957 à Taplow, Grande-Bretagne, résidant à 3 Thornogate, North Lane, West Tytherley, Salisbury, SP5 1NA, Grande Bretagne, en tant qu'Administrateur Investisseur;

- Monsieur Väinö Tuomisalo, Directeur Général, né le 9 juin 1953 à Ruotsinpyhtaa, Finlande, résidant à Gamla Mankansväg 14 D 12, 02180 Esbo, Finlande, en tant que Directeur Général.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à huit mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. FARALDO, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009, Relation: LAC/2009/57286. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé) Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/10.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023525/1382.

(100019011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Global Strategic Holdings, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.327.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FCOMI - L GLOBAL CAPITAL", société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, avec siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Stéphane MORELLE, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "Global Strategic Holdings", ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144327, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 17 février 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions trois cent cinquante mille Euros (EUR 2.350.000,-) pour le porter de son montant actuel quatre millions cinquante mille Euros (EUR 4.050.000,-), à un montant de six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000,-) par l'émission de deux mille trois cent cinquante (2.350) parts sociales chaque part sociale ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par "FCOMI - L GLOBAL CAPITAL", prénommée, pour un montant de deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000,-) payé par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6, des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six millions quatre cent mille Euros (EUR 6.400.000,-), représenté par six mille quatre cents (6.400) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MORELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16369. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024615/46.

(100019637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Patron Hainstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.930.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010023915/19.

(100020498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Faper Mec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.002.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FAPER MEC S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 144.002, constituée par scission de la société anonyme CALCHAS HOLDING S.A. ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, alors inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.503, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 220 du 2 février 2009. Les statuts de la société "FAPER MEC S.A." n'ont fait l'objet d'aucune modification depuis la date de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale BOUGARD, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.000.000 (un million d'euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion inversée du 5 novembre 2009, tel que publié au Mémorial C numéro 2239 du 17 novembre 2009, contenant absorption de la société anonyme "FAPER MEC S.A." par la société anonyme "LUXMEC S.A.", avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.216;

2.- Transfert par la société "FAPER MEC S.A." de tous ses avoirs et engagements à la société "LUXMEC S.A." préqualifiée;

3.- Décharge à accorder aux différents organes de la société "FAPER MEC S.A.";

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société "FAPER MEC S.A.";

5.- Divers.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 17 novembre 2009 du projet de fusion inversée du 05 novembre 2009 établi suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, préqualifiée, soit au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion inversée.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi au siège de la société "LUXMEC S.A." préqualifiée un mois au moins avant la date de la présente assemblée générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société "LUXMEC S.A." précitée, certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré sur le projet de fusion inversée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion inversée du 5 novembre 2009 entre la société "FAPER MEC S.A." (ci-après la "Société") et la société "LUXMEC S.A." (ci-après la "Société Absorbante"), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.216., tel que ce projet de fusion inversée a été publié au Mémorial C numéro 2239 du 17 novembre 2009, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion inversée a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés sans exception ni réserve à la Société Absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale déclare que les actionnaires de la Société recevront les actions de la Société Absorbante au prorata du nombre des actions qu'ils possédaient dans la Société sans augmentation de capital dans la Société Absorbante.

L'assemblée générale déclare en outre que le patrimoine de la Société ne comprend pas de biens immobiliers.

En ce qui concerne la Société Absorbante, les apports au titre de la fusion inversée seront faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Régime fiscal

Impôts sur le revenu et sur la fortune

La Société, société anonyme de droit luxembourgeois, déclare expressément placer la fusion sous le régime fiscal d'exonération défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170, alinéa 2 L.I.R.

Dispositions diverses
Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion inversée, la Société remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la Société est dissoute sans liquidation, tout le patrimoine de la Société composé de tous les actifs et passifs de la Société étant transmis à titre universel à la Société Absorbante.

Cinquième résolution

Sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers, l'assemblée générale constate que le projet de fusion inversée est approuvé et que, par conséquent, la fusion inversée est définitivement réalisée.

L'assemblée décide que tous les documents et archives de la Société seront conservés au siège social de la Société Absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription de la Société.

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la Loi, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la présente fusion inversée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les mandataires pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. De Bernardi, R. Donati, P. Bougard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/114. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010023257/105.

(100018926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Patron Handelshof Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 108.792.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010023919/19.

(100020904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Patron Project IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010023930/19.

(100020580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Shercock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.629.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 21 janvier 2010:

Monsieur Christian Tailleur a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 18 décembre 2009.

Monsieur Todd Noonan a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 17 juin 2009.

Monsieur Benjamin Cadwell, 211, W.56th Street, 25 B, NY10019 New York, USA, est nommé gérant de classe A avec effet au 21 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Monsieur Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 18 décembre 2009 pour une période indéterminée.

Monsieur David Mandefield, 2 allée Bessie-Smith, 78590 Noisy-le-Roi, France, est nommé gérant de classe A avec effet au 15 janvier 2009 pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010023950/21.

(100020357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sarl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L -

1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023958/18.

(100020181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Merrill Lynch Paris Nursing 2, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1906, page number 91442 of 6 September 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of December 21st, 2009.

The sole shareholder, being Merrill Lynch Paris Holdings, a private limited company (société à responsabilité limitée) duly organized pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mrs Ariette Siebenaler, notary clerk of the notary office of Maître Henri Hellinckx, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

The meeting was declared open with Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Lucie Ribeiro, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 680,800 (six hundred eighty thousand eight hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 512,500 (five hundred and twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,193,300 (one million one hundred and ninety-three thousand three hundred Euro) by the issuance of 27,232 (twenty seven thousand two hundred thirty two) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash of EUR 680,801.

3. Subscription and payment by Merrill Lynch Paris Holdings of 27,232 (twenty seven thousand two hundred thirty two) new shares;

4. New shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 1,193,300 (one million one hundred and ninety-three thousand three hundred Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

(ii) That the meeting was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iii) That the general meeting of the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty thousand eight hundred euro (EUR 680,800) so as to raise it from its present amount of five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500.-) to EUR 1,193,300 (one million one hundred and ninety-three thousand three hundred Euro).

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue twenty seven thousand two hundred thirty two (27,232) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution in cash described below.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the Contributor here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed.

The Contributor declared to subscribe for twenty seven thousand two hundred thirty two (27,232) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) per share and to fully pay in cash these shares by an amount of six hundred eighty thousand eight hundred and one euro (EUR 680,801), whereof six hundred eighty thousand eight hundred euro (EUR 680,800) are allocated to the capital and one euro (EUR 1.-) to the share premium account.

The amount of six hundred eighty thousand eight hundred and one euro (EUR 680,801) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty seven thousand two hundred thirty two (27,232) new shares to the above mentioned Contributor.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch Paris Holdings, holder of 47,732 (forty-seven thousand seven hundred thirty two) shares.

Sixth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred and ninety three thousand three hundred Euro (EUR 1,193,300.-) represented by forty-seven thousand seven hundred and thirty-two (47,732) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de décembre,

par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Merrill Lynch Paris Nursing 2, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1906, page numéro 91442 du 6 septembre 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2009.

L'associé unique de la Société, Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée, dûment organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"), détenant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, clerc de notaire de l'étude de Maître Henri Hellinckx ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Une copie de cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Ariette Siebenaler, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Lucie Ribeiro, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Renonciation au droit de convocation;

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre vingt mille huit cents euros (EUR 680.800,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500,-) à un million cent quatre vingt treize mille trois cents euros (EUR 1.193.300,-) par l'émission de vingt sept mille deux cent trente-deux (27.232) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25 EUR chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par voie d'apport en espèces de EUR 680.801,-.

3 Souscription et paiement par Merrill Lynch Paris Holdings S.à r.l. de vingt sept mille deux cents trente-deux (27.232) parts sociales nouvelles.

4 Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5 Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société s'élevant à six cent quatre vingt treize mille trois cents euros (EUR 693.300,-) conformément aux résolutions ci-dessus, et

6 Divers.

(ii) Que l'assemblée était régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalablement à la présente assemblée. L'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre vingt mille huit cents euros (EUR 680.800,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500,-) à un million cent quatre vingt treize mille trois cents euros (EUR 1.193.300,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'émettre vingt sept mille deux cent trente-deux (27.232) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacun, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ces résolutions décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire tel que décrit ci-dessous:

Souscription - Paiement

Ensuite intervenait l'Apporteur, ici représenté par Madame Ariette Siebenaler, désignée ci-dessus.

L'Apporteur a déclaré souscrire vingt sept mille deux cent trente-deux (27.232) part sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer par un paiement en espèces de six cent quatre vingt mille huit cents et un euros (EUR 680.801,-), dont six cent quatre-vingt mille huit cents euros (EUR 680.800,-) sont affectés au capital et un euro (EUR 1,-) à un compte prime d'émission.

Le montant de six cent quatre vingt mille huit cent et un euros (EUR 680.801,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt sept mille deux cent trente-deux (27.232) part sociales nouvelles au Apporteur indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

Merrill Lynch Paris Holdings, détenteur de 47.732 (quarante-sept mille sept cent trente-deux) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article six des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cent quatre vingt treize mille trois cents euros (EUR 1.193.300,-) représenté par quarante-sept mille sept cent trente-deux (47.732) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/521. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024566/190.

(100019987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Isomatec Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 98.322.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte d'un acte constitutif de la société ISOMATEC Luxembourg S.A. dont le premier dépôt a été effectué au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch le 21 février 2002, enregistré à Diekirch, le 26 février 2002, volume 119, art. 940 que le nom et prénom de l'administrateur doit être Ludo Hermans et non Hermans Ludo inscrit actuellement au Registre de Commerce et des Sociétés et la dénomination sociale du commissaire aux comptes doit être DELAWARE AGENT SERVICES LLC et non DELAWARE AGENT SERVICES INC

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 février 2010. Relation: LAC/2010/5491. Reçu douze euros 12,00 €. Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010023964/20.

(100020305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Akdime Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.365.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Luxembourg le 3 décembre 2009

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AKDIME IMMOBILIER SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Les associés de la Société, ARTEM SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.844, et ALIZEE INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.987 (les Associés), ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Roberto VASTA de sa fonction de gérant technique.

Seconde résolution

Les associés décident de nommer Monsieur David AKDIME, né le 31 août 1984 à Algrange (France), gérant de sociétés, demeurant à 19, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg, comme nouveau gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023996/23.

(100020890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat le 7 mai 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

HEALTH MANAGEMENT S.A.
François Georges
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010024161/21.

(100020531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Mega Europe Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.228.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "DRENON TRADING S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama-City (République du Panama),

(ci-après désignée: "le mandant");

ici représentée par:

Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama-City (République du Panama, le 28 décembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société "MEGA EUROPE FINANCE S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48 228, a été constituée suivant acte notarié daté du 8 juillet 1994, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 452 du 12 novembre 1994 (ci-après: la "Société").

II.- Qu'aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 juin 2002, il fut décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et d'adapter l'article cinq (5) relatif à son capital social en conséquence; un extrait desdites résolutions du 6 juin 2002, fut publié au Mémorial, le 7 août 2002, sous le numéro 1185.

III.- Que le capital social de la Société, s'élève donc, après cette conversion, à DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS et CINQUANTE-DEUX CENTS (247.893,52 EUR) représenté par dix mille (10'000) actions ordinaires au porteur sans désignation de valeur nominale, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare connaître la situation financière de la Société et déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur, portant sur dix mille (10'000) actions et représentant l'intégralité du capital social souscrit émis de la Société, lesquels certificats ont été annulés par lacération.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: D. BRETTNACHER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024568/58.

(100020106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

After-Cobra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.406.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

AFTER COBRA S.A.

François Georges / Dr. Peter Hamacher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024163/21.

(100020528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Incomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.775.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

INCOMEX S.A.

François Georges

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010024164/21.

(100020522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sales & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3373 Leudelange, 29, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 120.077.

—
Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

03.02.2010.

M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2010024258/9.

(100020768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Diversita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.375.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe SPRUCH, demeurant au 123 avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "DIVERSITA", ayant son siège social au 123 avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 115.375, constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 15 juin 2006 (ci-après "la Société". Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 27 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1351 du 13 juillet 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-six millions trois cent cinquante mille euros (EUR 226.350.000,-), afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 2.472.500,-) jusqu'à deux cent vingt-huit millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 228.822.500,-) et ce par la création et l'émission de deux millions deux cent soixante-trois mille cinq cents (2.263.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Les deux millions deux cent soixante-trois mille cinq cents (2.263.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Philippe SPRUCH, prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par Monsieur Philippe SPRUCH contre la Société d'un montant de deux cent vingt-six millions trois cent cinquante mille euros (EUR 226.350.000,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de deux cent vingt-huit millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 228.822.500,-) représenté par deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-cinq (2.288.225) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16366. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024625/50.

(100019534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.